

Justificatif de Prêt de Trésorerie

Entre :

- **Prêteur** : Le Syndicat de Défense AOC Cahors ayant son siège social au Pôle Viti Vinicole 46140 ANGLARS JUILLAC, représenté par Nicolas Fournié, en qualité de Président.
- **Emprunteur** : L'UIVCCL, ayant son siège social à la Villa Malbec, Place François Mitterrand 46 000 CAHORS, représenté par Sébastien Sigaud, en qualité de Président.

Objet :

Le présent document atteste que le Prêteur a accordé un prêt de trésorerie à l'Emprunteur selon les modalités suivantes :

Montant du Prêt : 10 368 € TTC

Date de Déblocage des Fonds : 3 février 2025

Durée du Prêt : 6 mois

Taux d'Intérêt : 0 % par an

Modalités de Remboursement :

Les remboursements seront effectués selon le calendrier suivant :

- Au 31 mai 2025 Acompte 50% = 5 184 €
- Au 31 juillet 2025 Solde 50% = 5 184 €

Conditions Particulières :

- Ce prêt est destiné à financer l'acompte de l'étude de cartographie réalisée par l'ACMG

Fait à Anglars Juillac, le 3 février 2025

Pour le Prêteur :

Nicolas Fournié



Pour l'Emprunteur :

Sébastien Sigaud



12 e 2025